

La gazette des délégués CFDT Carrefour

**Fougères,
Avranches**

**Toujours exclus des
accords Carrefour**

Est-ce juste !

Réponse 9 mars



**NAO
2012**

La CFDT signe !

▼ Ouverture	
Sommaire et édito	page 02
▼ CCE Continent 2001	
Droit d'alerte	page 03
▼ NAO 2012	
La CFDT signe	page 03
Votes	page 04
▼ Représentativité syndicale	
Toujours plus...	page 09
▼ Revue de presse	
Quelques infos	page 10
▼ Smic et tenue de travail	
Gagnés	page 13

CCE Continent 2001

(18 magasins Carrefour)

Les élus Force Ouvrière refusent de voter un droit d'alerte dans cette société.

8 voix pour (6 CFDT et 2 CGT)

8 voix contre (FO)

Mais à quel jeu jouent-ils ?

Un jour la situation est catastrophique, le lendemain tout va bien.

Quel est le deal qui lie FO à la direction ?

Tous les salariés ont le droit de poser des questions à l'entreprise sur son avenir !

Ce n'est pas l'avis des élus FO des CCE de Continent 2001, Sogara, GML, Hyparlo, Carcoop...

Toutes sociétés appartenant à Carrefour

Quand la CFDT doit prendre une décision, elle le fait en toute transparence assumant sa représentativité bonne ou mauvaise.

Vos délégués travaillent à vos côtés, ils connaissent le terrain, son environnement social et vos droits. Ils peuvent guider votre réflexion mais ils ne viennent qu'en appui de votre décision. Ils ne vous remplacent pas dans les choix qui touchent votre vie au travail .

Vous nous donnez la majorité dans de nombreux magasins mais au national la CFDT c'est 25% des voix aux élections et une présence dans 60% des magasins.

Nous sommes la première organisation en nombre d'adhérents (+ de 5000 chez Carrefour)

Insuffisant !

Nous serions plus fort au national, nous aurions plus d'élus, nous pourrions agir avec plus d'efficacité toujours à vos côtés.

Pour changer la donne sociale

Rejoignez nous; syndiqué, élu, délégué syndical, il y a une place pour vous.

Cfdt
SANS SOCIAL
PAS DE
COMMERCIAL

La CFDT signe

Après les négociations vient le temps de l'analyse de l'accord et de prendre l'avis d'un maximum de salariés.

Avant de prendre une décision la CFDT consulte les salariés et les délégués CFDT des magasins.

C'est chose faite dans 70 sections CFDT sur les 111 magasins où nous sommes présents et qui sont concernés par cet accord.

Dans l'ensemble vous êtes fatalistes "c'est mieux que rien".

*

Les délégués syndicaux CFDT se sont prononcés le 6 mars.

Tous sont insatisfaits de l'absence de réponse sur l'emploi et les conditions de travail.

Pour la CFDT rien n'est terminé.

Des réponses concrètes aux demandes des délégués sur l'emploi et les conditions de travail doivent être apportés.

La CFDT vous proposera, dans l'année 2012, des initiatives ... toujours efficaces.

En attendant, on prend !

6625 employés
consultés

64% pour la
signature.

NAO
2012

70 délégués
CFDT consultés

63% pour la
signature.

NAO 2012

**64% des salariés
63% des sections CFDT
disent OUI à la signature**

95 représentants des sections CFDT se sont déplacés le 6 mars

La CFDT doit-elle ou non signer les accords 2012 ?

Avant de répondre à cette question, les délégués CFDT ont pris la peine, suivant les consignes nationales, de consulter les salariés de leurs établissements.

Six jours pour consulter des milliers de salariés, des heures de délégations rares en cette fin de mois, beaucoup de salariés et délégués en congés payés, des propositions qui demandent réflexion, la tâche n'était pas facile.

70 sections CFDT ont mené à bien cette mission.

Les 111 délégués syndicaux CFDT avaient donc rendez-vous à Evry pour débattre, confronter leurs points de vue et voter.

Ils sont venus plus nombreux que les années précédentes (même du Nord pris sous la neige) et ont pris une décision plutôt difficile.



Cfdt
SANS SOCIAL
PAS DE
COMMERCIAL



64% des 6625 salariés consultés ont répondu OUI !

L'augmentation de salaire en une fois a fait pencher la balance des votes favorables.

Chacun croisent les doigts pour que l'inflation prévisible en 2012 (1,8%) ne dérape pas.

La crise économique que traverse Carrefour a joué sur la décision des salariés.

Bien qu'on attend toujours que Mr Lars Olofsson reconnaisse ne pas mériter sa superbe prime de départ, des salariés, attachés à leur emploi, croient qu'ils ne faut pas trop en demander dans la conjoncture négative.

Beaucoup attendent le résultat des décisions de relance de **Noël Prioux**.

Les élections présidentielles sont aussi attendues. Quelque soit leur vote, tous espèrent des décisions favorable pour leur emploi et leur pouvoir d'achat.

Tous font le constat que les aides accordées sont positives mais en direction d'une minorité du personnel.

La mise en place du CESU est jugée comme une initiative positive vis à vis des familles. Comme le fut en leurs temps la remise sur achat et l'extension des titres restaurant, il faudra que cette participation de l'employeur évolue dans le temps.

63% des sections CFDT consultés ont répondu OUI !

L'avis des délégués CFDT des magasins est en conformité avec celui exprimé par les salariés.

L'année 2011 fut une bonne année de négociations. Cependant les salariés ont perdu en

Grève... pas maintenant

La CFDT n'appelle pas les salariés à sortir sur les parkings comme elle l'a fait en 2010 et 2011.

62% des employés, qui se sont exprimés, ont rejeté cet appel.

55% des délégués consultés ont pris la même position par soucis de réalisme et de démocratie.

Un constat :

- la situation ne cesse de se dégrader dans les magasins,
- l'absence de réponse à de nombreuses demandes,
- le pouvoir d'achat amputé avec la baisse de la participation
- les décisions incohérentes des actionnaires

Ils sont très inquiets sur

le projet de la direction "compétitivité-emploi" pour plus de flexibilité. Bien que retiré sous la pression de la CFDT ce texte existe.

La CFDT s'opposera à toute tentative de diviser les salariés et d'imposer aux jeunes salariés des contraintes nouvelles.

Une majorité des délégués CFDT sont favorables à un débrayage si la situation sociale et commerciale ne se redresse pas.

moyenne 330 euros de participation 2011. Revenu aléatoire mais quand même !

Pour 2012 l'augmentation de salaire proposée est jugée dans la norme au regard de l'inflation prévisible. Elle s'ajoute au complément de prime de vacances.

La différence de traitement entre les niveaux A (1,5% d'augmentation de salaire) et B (2% d'augmentation de salaire) est anormale et ne peut perdurer dans le temps. L'entreprise doit reprendre toute la grille de salaire pour lui donner une cohérence et élever les minimums substantiellement au dessus du smic

Les délégués regrettent, qu'une nouvelle fois, la direction ne répond pas sur la détérioration des conditions de travail.

Au final la CFDT considère que cet accord sans être "mirobolant" comprend des points positifs acceptables.

Un tien vaut mieux que deux tu l'auras

Rendez-vous aux NAO 2013, nous verrons si nous avons des commerçants à la tête de l'entreprise.

Les élus CFDT sauront rappeler les promesses "*de reconquête des parts de marché*" et "*un excellent endroit pour travailler*".

Nous vous avons demandé votre avis, nous le respectons.

La CFDT conforme à ses principes démocratiques signera l'accord 2012.

Elle s'engage dans de nouvelles négociations

Intéressement, seniors, égalité hommes et femmes, égalité des chances, santé au travail...

Elle va traduire en faits les engagements de la direction

Elle poursuit ses actions devant les tribunaux pour le respect des droits de chacun



Récapitulatif des votes

La CFDT est transparente dans ces décisions

Employés **Sections**

Avis	Délégué Syndical	Syndicat	Signature	Signature
Magasins	CFDT	Majoritaire	Pour	Pour

Amiens	Leroux Pascal	CFDT	66,7%	Pour
Angers Grand Maine	Cady Jacques	FO	79,1%	Contre
Angers St Serge	Collineau Antoinette	CFDT	50,0%	Contre
Anglet	Dicharry Viviane	CFDT	7,6%	Contre
Annecy	Bocquet Martial	CAT	35,9%	Contre
Antibes	Belmadani Leila	FO	94,0%	Contre
Beaucaire	Gay Michel	CFDT	81,2%	Pour
Begles	Poignant Frédéric	CFDT	56,1%	??
Brest	Caurant Stéphane	CFDT	50,9%	Contre
Caen Cote de nacre	Lesaulnier J. Luc	CFDT	62,5%	Pour
Chalons En Champagne	Piquet Pascal	CFDT	97,5%	Pour
Chambery Chamnord	Denis Véronique	FO	82,0%	Pour
Chartres	Vincent Christelle	CFDT	97,2%	Pour
Chateau Thierry	Cottret Myrienne	CFDT	91,8%	Pour
Chateauroux	Richard Eliane	FO	42,7%	Pour
Cherbourg	Vidal François	CFDT	61,5%	Pour
Cholet	Crespel David	CFDT	59,7%	Pour
Condé sur l'Escault	Dewaule Arnaud	FO	77,0%	Pour
Créteil Soleil	Bouzekri Nasséra	CGT	0,0%	Contre
Epernay	Henriat Nabila	CFDT	58,3%	Pour
Etampes	Sauvard Isabelle	FO	85,7%	Pour
Evry siège	Marcou Anne	FO	0,0%	Contre
Gruchet Le Valasse	Brasse Chantal	CFDT	93,3%	Pour
Guéret	Desfougère Laurent	CFDT	81,3%	Pour
Guingamp	Prigent Marie Yannick	CFDT	83,3%	Pour
Hérouville St Clair	Levard Sylvain	CGT	74,8%	Pour
Ivry S/ Seine	Fiquet Betty	FO	30,3%	Contre
L'Hay les Roses	Kathy Dias	CFDT	76,0%	Pour
Labège	Breban Fabienne	FO	75,2%	Pour
Laon	Remy Bruno	FO	25,0%	Pour
Lattes	Walter Stéphane	FO	89,7%	Pour
Lyon La Part-Dieu	Gaujac Joëlle	CFDT	63,5%	Pour
Marseille Grand Littoral	Ait Atmane Smail	CFDT	2,2%	Contre
Marseille Le Merlan	Burgarella Thierry	CGT	45,5%	Contre
Maubeuge	Dumser Franck	CGT	92,9%	Pour
Merignac	Sauzeau Christophe	CFDT	98,3%	Pour
Mondeville	Tillaut Nadine	CFDT	44,0%	Contre
Mont Saint Aignan	Adam Catherine	FO	100,0%	Pour
Montereau	Frezal Hélène	CFDT	24,6%	Contre
Montesson	Lepage Maria	FO	8,9%	Contre
Montigny Les Cormeille	Launay Sandrine	FO	97,8%	Pour
Montluçon	Gaumy Corinne	CFDT	90,0%	Pour
Nevers Marzy	Estorge Michel	FO	66,7%	Pour
Nice Lingostière	Fabret Serge	CFDT	21,1%	Contre
Nice TNL	Dupret Patricia	CFDT	45,5%	Contre
Noisy le grand	Antichi Filippo	CFDT	36,4%	Contre
Ollioules	Roland Arthaud	FO	78,9%	??
Orléans Place d'Arc	Viel Christel	FO	92,0%	Pour

Pour ou contre la signature de l'accord NAO 2012

Après les négociations la CFDT prend l'avis des salariés

Ils souhaitent que nous signons.

La CFDT reste attentive à

l'évolution dans les magasins des conditions de travail et l'emploi

Contactez 6525 salariés en peu de temps et obtenez leur avis ce n'est pas facile.

Les élus CFDT le font parce qu'ils vous représentent

Le mauvais climat social dans les magasins pèsent beaucoup sur les décisions des salariés et des délégués

Récapitulatif des votes

La CFDT est transparente dans ces décisions

Employés **Sections**

**NAO
2011**

Avis	Délégué Syndical	Syndicat	Signature	Signature
Magasins	CFDT	Majoritaire	Pour	Pour
Paimpol	Jegou Philippe	CFDT	29,3%	Contre
Perpignan	Monnié Sophie	CFDT	93,9%	Pour
Portet Sur Garonne	Saint Lanne Martine	CGT	55,6%	Contre
Quimper	Mayeur Patrick	CFDT	0,0%	Pour
Reims Tinquex	Robitaillie Eric	CFDT	50,9%	Pour
Rennes Alma	Gueguen Laurence	CGT	15,5%	Contre
Rennes Cesson	Le Roux Erwanig	CFDT	98,5%	Pour
Sallanches	Bernier Edwige	CFDT	69,0%	Contre
Saran	Vallée Isabelle	FO	99,0%	Pour
St Brice	Martins Antonio	CFDT	65,7%	Pour
St Brieuc	Toulot Cyrille	CGT	45,3%	Contre
St Pol sur mer	Rubretch Christelle	CFDT	95,0%	Pour
Thionville	Franz Denise	CFDT	67,6%	Pour
Toulouse / Purpan	Yücel Denise	CGT	64,0%	Pour
Trans en Provence	Pallaruello Phiulippe	CFDT	100,0%	Pour
Uzes	Butera Philippe	CFDT	91,2%	Pour
Valenciennes	Butera Philippe	CFTC	64,6%	Pour
Vannes	Genillard Béatrice	CFDT	28,4%	Contre
Vénissieux	Espitalier Thierry	FO	0,0%	??
Villabé	Rodrigues Olivia	FO	4,5%	Contre
Villiers en Bière	Bouvard Philippe	CFDT	61,9%	Pour
Vitrolles	Natchoo Serge	CFDT	54,8%	Pour
Wasquehal	Kadri Louisa	FO	95,0%	Pour

Savez-vous que 4 magasins appartenant à Carrefour ne bénéficient pas des accords Carrefour

C'est le cas de

Avranches, Fougères, Issoire, Brives

Toutes les sociétés qui ont été rachetés par Carrefour ont rattrapé les accords :

Euromarché, Continent, Continent 2001, Hyparlo, Chareton, Montlaur, Riom, La Ciotat, Perpignan ...

Tous sauf eux ... Pourquoi ?

Le mauvais climat social dans les magasins pèsent beaucoup sur les décisions des salariés et des délégués

Magasins qui n'ont pas consulté

Magasins	Délégué syndical	Majoritaire
Alençon	Blaise Edith	CFDT
Bassens	Ferrari J. Pierre	CFDT
Belle Epine	Leclercq Fabien	FO
Berck	Bonnetaz Romuald	CFDT
Bercy	Christelle	FO
Bourges	Damez Géraldine	FO
Champs Sur Marne	Boudendir	CFDT
Charleville Mézière	Rybsky Carole	FO
Chelles	Millot Michael	FO
Collégien	Lobato Patricia	FO
Coquelles	Ferrière Colette	CGT
Denain	Deret Patrick	FO
Dijon Toison d'Or	Guitton Houria	FO
Evry 2	Henry Isabelle	FO
Flins S/ Seine	Floquet Franck	FO
Fourmies	Dagneau Bruno	CGT
Gennevilliers	Lofti Rachid	FO
La Ciotat	Fioreto Christiane	CFDT
Les Ullis		FO

Libourne	Aoustin Xavier	CGT
Limay	Lagoas Florence	CFTC
Lomme	Tracz Catherine	FO
Lorient	Le Guilloux Gérard	CFDT
Lormont	Bonet Aurelien	CGT
Marseille Bonneveine	Acaris Joseph	FO
Montreuil	Ayadi Farima	FO
Nantes St Herblain	Vella Annie	CGT
Orléans	Teissier Florence	FO
Perpignan Cesson sur Marne	Guyomard Véronique	CGT
Paris Auteuil	Tourino Lola	CFDT
Quétingny	Martin Guillaume	CGT
Reims Cernay	Beaubouchez Claude	FO
Rosny sous Bois	Millet Fabrice	FO
Saint Egreve	Ebroin Philippe	CFDT
Sannois	Hervieux Joëlle	CGT
SAV Sud Ouest	Chicano François	CFDT
St Jean de Védas	Asker Philippe	CFDT
St Malo	Denis-Llech Josette	CFDT
Thiers	Fleury Dominique	CGT

REPRESENTATIVITE ACCORD

Elections dans le champs des accords Carrefour



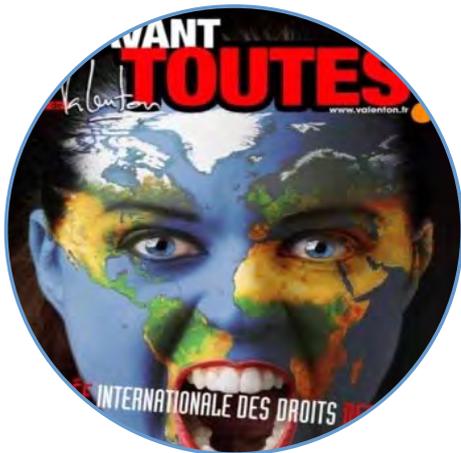
Elections 31/12/2011

Champs accords Carrefour	Etb	Exprimés	CFDT	CGT	FO	CFTC	CGC	CAT	Autres
CARREFOUR FORMATION	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CARREFOUR PARTENARIAT INT.	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CARCCOOP FRANCE	12	1345	160	222	731	232	0	0	0
RIOM DISTRIBUTION	1	140	0	0	140	0	0	0	0
SOCIETE NOUVELLE SOGARA	1	164	31	92	41	0	0	0	0
CONTINENT 2001	18	1898	670	256	827	120	25	0	0
LA CIOTAT DISTRIBUTION	1	191	109	37	34	0	11	0	0
HYPARLO	12	1916	546	536	486	243	53	0	52
CMI	1	223	0	0	223	0	0	0	0
PERPIGNAN DISTRIBUTION	1	249	139	63	41	0	6	0	0
CARREFOUR IMPORT	1	29	0	0	29	0	0	0	0
SOGARA FRANCE	12	3121	942	688	1152	164	175	0	0
CARREFOUR HYPERMARCHES	138	33109	8360,5	6877	14803	1218	965	723,5	162
CARREFOUR MANAGEMENT	1	56	0	0	0	0	56	0	0
GML France	6	721	0	0	601	96	24	0	0
Total représentativité	207	43162	10957,5	8771	19108	2073	1315	723,5	214
%		100,0%	25,39%	20,32%	44,27%	4,80%	3,05%	1,68%	0,50%



**CFDT 25,39% des voix
tous collèges confondus**

*La représentativité, c'est 10%, pour exister,
30% pour dire oui, 50% pour dire non*



8 mars, journée internationale de la femme

La Journée internationale de la femme constitue un temps fort de revendication pour exiger plus de justice, d'égalité et de reconnaissance

La CFDT Carrefour a développé une plateforme revendicative sur le thème de la parentalité afin d'apporter des réponses aux parents et particulièrement en direction des femmes.

Dés le 6 avril elle reprend les négociations pour obtenir un accord égalité hommes-femmes.

En effet, comme l'affirme Laurence Laigo, secrétaire nationale CFDT :

« Par-delà le caractère international de cet événement, le 8 mars est pour la CFDT l'opportunité de revenir sur notre combat syndical quotidien en vue d'obtenir une meilleure prise en compte de l'égalité dans les entreprises et les fonctions publiques. »



Le 8 mars 1910, une Confédération internationale de femmes socialistes de tous les pays, réunie à Copenhague, revendiquait haut et fort le droit de vote pour les femmes... Depuis 1977, le 8 mars a été décrété Journée internationale de la femme par l'Organisation des Nations unies.

Et, depuis le 1er janvier 2012, les entreprises qui n'auront pas mis en place des mesures afin de supprimer les inégalités de salaire entre hommes et femmes seront financièrement sanctionnées. Ces mesures doivent de préférence être intégrées dans un accord collectif.



Politique

En cette période de campagne électorale vous avez marre des approximations ou bobards de tous genre. De nombreux médias s'attellent à vérifier les faits énoncés par les politiques. Le détecteur de mensonges du JDD, "Les Pinocchios" du Nlle Obs, "les décodeurs" du Monde ou "Désintox". Ce dernier créé en 2008 par des journalistes de Libération et RTL prend les hommes politiques à défaut et explique les vrais chiffres. Aucun n'est épargné mais au bobaromètre (baromètre des bobards) certains remportent la palme. Il est bon parfois de remettre son cerveau en marche !!

<http://desintox.blogs.liberation.fr/blog/>

Le capital de Carrefour

CAPITAL (au 31 décembre 2011)

Actionnaires	Nombre de titres	En %	Nombre de droits de vote	En %
Blue Capital	64.047.813	9,43%	128.095.623	16,45%
Colony Blue Investor *	15.166.770	2,23%	15.166.770	1,95%
Groupe Arnault SAS **	5.156.752	0,76%	5.156.752	0,66%
Blue Participations et Gestion ***	25.359.996	3,73%	25.359.996	3,26%
Salariés	8.260.536	1,22%	15.251.036	1,96%
Autodétention	5.598.650	0,82%	-	-
Autocontrôle	-	-	-	-
Public	555.745.483	81,81%	589.571.180	75,72%
Total	679.336.000	100,00%		

* dont 15.166.769 actions prêtées par Colony Blue Investor avec

** détention par assimilation d'actions Carrefour pouvant être a

*** dont 24.999.996 actions détenues par assimilation d'actions

Sauf en cas d'ajustement, dans l'hypothèse où le nombre maxi à l'OPE Subsidaire, et en considérant une conservation de leur du capital social de Carrefour, à l'issue de l'Offre, serait la suiv

CAPITAL (post OPE Subsidaire)

Actionnaires	Nombre de titres	En %	Nombre de droits de vote	En %
Blue Capital	64.047.813	9,17%	128.095.623	16,05%
Colony Blue Investor *	15.166.770	2,17%	15.166.770	1,90%
Groupe Arnault SAS **	5.156.752	0,74%	5.156.752	0,65%
Blue Participations et Gestion ***	25.359.996	3,63%	25.359.996	3,18%
Actionnaires ayant apportées leurs actions à l'OPE Subsidaire	19.448.466	2,78%	19.448.466	2,44%
Salariés	8.260.536	1,18%	15.251.036	1,91%
Autodétention	5.598.650	0,80%	-	-
Autocontrôle	-	-	-	-
Public	555.745.483	79,53%	589.571.180	73,88%
Total	698.784.466	100%	798.049.823	100%

* dont 15.166.769 actions prêtées par Colony Blue Investor avec une faculté de rappel à sa seule initiative

** détention par assimilation d'actions Carrefour pouvant être acquises au titres d'option d'achat.

*** dont 24.999.996 actions détenues par assimilation d'actions Carrefour pouvant être acquises au titre d'option d'achat.

Rachat de Guyenne et Gascogne

31,6 milliards

C'est la somme astronomique en euros que les Français ont mise en 2011 aux jeux d'argent : loto, PMU, poker en ligne, etc, soit 86,5 millions d'euros par jour.

Un montant record, en hausse de 20 % par rapport à 2010 et presque deux fois plus élevé qu'en 2002.

Le principal gagnant reste l'Etat, qui a empoché 5 milliards en 2011.



Retraite par capitalisation ou par répartition

Le chiffre qu' ils ne vous diront pas ! Avec la crise, les systèmes de retraite par capitalisation souffrent particulièrement. Au Royaume-Uni, la crise a accéléré un mouvement entamé de longue date. 90 % des fonds de retraite à prestation définie gérés par les entreprises y sont désormais fermés aux nouveaux entrants, en raison de la détérioration de leur situation financière et des risques trop importants qu'ils impliquent pour les entreprises. Pour les mêmes raisons, aux Pays-Bas, 125 fonds de pension (sur les 450 que compte le pays) vont réduire en 2013 le montant des allocations retraite qu'ils servent. Rien de tel que la retraite par répartition...



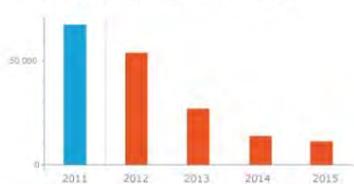
Espagne

Dimanche 19 février Plus d'un million d'Espagnols dans les rues contre la réforme du travail

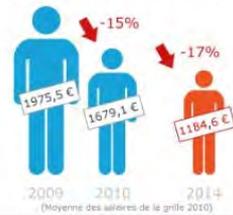
Grèce, ce qu'elle fait ne suffit pas !

Des salaires coupés à la hache

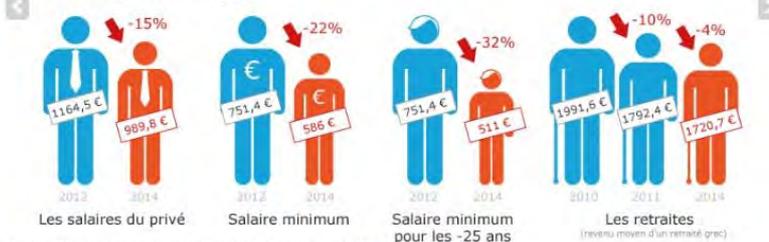
150.000 postes de fonctionnaires devraient être supprimés en 5 ans



Après la baisse des salaires des fonctionnaires...



... c'est au tour de ceux du privé



Sources: FMI, Commission européenne, Ministère des Finances grec, OCDE

On parle beaucoup des efforts que doivent consentir les grecs depuis 2010. Mais la rigueur ça se traduit par quoi ?

Voici un état des lieux publié par Le Figaro. Selon le FMI et l'Europe ça ne suffit pas !

«Nous avons sauvé les gens plutôt que les banques»

La réponse dans Libération de l'ancien ministre de l'Economie argentin, Roberto Lavagna, qui a sorti son pays de la crise en 2002, en se passant des services du FMI à une autre "gueule".

Il préconise la même solution pour la Grèce.

Stock option contre actions gratuites, pas fou !

Le PDG du numéro un mondial des cosmétiques L'Oréal, Jean-Paul Agon, souhaite supprimer les stock-options au sein de son groupe. "En avril, je proposerai au conseil d'administration l'arrêt total du système de stock-options chez L'Oréal, pour tout le monde et dès cette année", a-t-il annoncé.



L'Oréal compte pour continuer de fidéliser ses cadres "instaurer un système d'actions de performance" qui leur accorderait au bout de quatre années d'ancienneté des actions gratuites **à condition que l'entreprise ait "atteint certains critères de performance"**.

Il renoncera à la moitié de celles qui lui ont été attribuées en 2010. M. Agon précise que la somme de 10,7 millions d'euros comprend 400.000 stock-options reçues en 2010, soit une valeur comptable de 6,8 millions d'euros. "Mais ce chiffre ne veut rien dire puisqu'il dépend du cours de l'action au moment où je pourrai exercer mes options", a-t-il déclaré. Il est suivi dans le palmarès par le patron de LVMH **Bernard Arnault** (9,7 millions d'euros) et Carlos Ghosn (Renault: 9,7 millions d'euros).

Tour de passe passe Taux du livret à 2.50 ou 2.75% ?

Le calcul officiel du taux du livret A donne actuellement 2.75%. A 2.25% le taux réel actuel est donc en retard de 0.5% Cependant le gouvernement a décidé de le bloquer à 2.25%, sous prétexte que l'inflation devrait bientôt baisser.

Le gouverneur de la Banque de France, a jugé que nous sommes dans des circonstances exceptionnelles et qu'il faut déroger à la règle de maintien du pouvoir d'achat : "Ce que je regarde, c'est l'inflation qui va venir, parce que ça ne servirait à rien que le taux augmente légèrement pour rebaisser immédiatement ensuite" a-t-il annoncé.

C'est bien partial tout de même : le taux actuel est en dessous du calcul, mais cela ne le gêne pas. Dans le futur l'inflation pourrait baisser, donc il souhaite anticiper cette baisse !.



*Cour d'appel
Cour de cassation
Gagnés !*

Cour d'appel: Anglet

La Cour, statuant publiquement, contradictoirement, en matière prud'homale et en dernier ressort,

Reçoit l'appel formé par la société SOGARA FRANCE le 26 mai 2010.

Confirme le jugement du Conseil de Prud'hommes de BAYONNE en date du 13 avril 2010 en toutes ses dispositions.

Condamne la société SOGARA FRANCE à payer à chacun des intimés la somme de 150 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Condamne la société SOGARA FRANCE aux dépens

Cour d'appel: Bassens

Déclare la SAS CARREFOUR HYPERMARCHÉ BASSENS coupable de 217 contraventions de paiement par employeur d'un salaire inférieur au salaire minimum de croissance,

En répression,

La condamne à 217 amendes de

100 € chacune,

Cour d'appel: Chamnord

Déclare la SAS CARREFOUR HYPERMARCHÉ CHAMNORD coupable de 217 contraventions de paiement par employeur d'un salaire inférieur au salaire minimum de croissance,

En répression,

La condamne à 217 amendes de

100 € chacune,

Anglet : Carrefour condamné à payer des rappels de salaires

Carrefour Anglet a été condamnée par la cour d'appel de Pau à payer des rappels de salaires à 110 employés qui percevaient un salaire inférieur au Smic.

"Les salaires perçus par les employés étaient inférieurs au Smic, la direction de Carrefour soutenait qu'en ajoutant à la rémunération une rémunération mensuelle de temps de pause, égale ou supérieure à 5% du salaire mensuel, le salaire était au moins égal au Smic", a indiqué Me **Etcheverry** avocat de la CFDT qui défend les salariés. Les rappels de salaires portent sur cinq ans et peuvent aller jusqu'à 2.500 euros.

L'arrêt de la Cour d'appel de Pau confirme une décision du conseil des Prud'hommes de Bayonne du 13 avril 2010. La direction du groupe Carrefour se pourvoit en cassation.

Hendaye: Un Franchisé condamné !!

Le 31 janvier, la **Cour de cassation** a définitivement condamné la société Altis, filiale du groupe Eroski, à payer des rappels de salaires à cinq employés du magasin Champion de Hendaye.

Ceux-ci, défendus par le syndicat LAB (syndicat basque), poursuivaient leur employeur pour avoir été rémunérés en dessous du Smic. En cause, une pratique courante dans la grande distribution qui est d'inclure dans le salaire de l'employé les temps de pause.

Nettoyage des tenues de travail Chartres: La cour de cassation confirme

J'ai le plaisir de vous remettre sous ce pli l'arrêt rendu par la Chambre Sociale de la Cour de Cassation le 19 janvier 2012 qui déboute la Société CARREFOUR de son pourvoi.

La Cour de Cassation a parfaitement rappelé que "pendant les pauses les salariés n'étaient pas à la disposition de l'employeur et en a exactement déduit que celles-ci ne constituaient pas du temps de travail effectif et que les primes les rémunérant qui ne sont pas la contrepartie du travail sont exclues du salaire devant être comparé au SMIC".

De surcroît, la Cour de Cassation a condamné la Société CARREFOUR au règlement d'une somme de 2.500,00 € pour chacun des défendeurs au titre des frais d'avocat.

Il s'agit d'une excellente décision qui sera certainement publiée et servira à l'appui d'autres recours engagés par les salariés de la Société CARREFOUR.

J'ai le plaisir de vous remettre sous ce pli l'arrêt rendu par la Chambre Sociale de la Cour de Cassation en date du 19 janvier 2012 qui rejette le pourvoi formé par la Société CARREFOUR tant en ce qui concerne la tenue de travail, le SMIC et l'indemnisation de votre préjudice.

Rappelez-vous, 46 salariés accompagnés par la CFDT avaient gagné devant le conseil de prud'hommes le 20 septembre 2010. Cette condamnation portait sur le respect du SMIC et la prise en charge du nettoyage des tenues (20 € par mois sur 5 ans). Elle se chiffrait au total à plus de 54 000 €.

Comme vous vous en doutez, Carrefour n'avait pas accepté la décision et avait décidé de se pourvoir en Cassation.

Hélas (pour Carrefour), le 19 janvier dernier la cour de cassation a confirmé les décisions du conseil de prud'hommes de Chartres (sauf pour un dossier qui sera représenté et les DI de 100 € seulement). Pire, elle a ajouté à la condamnation initiale 2500 € de frais d'avocat par dossier !

Deuxième vague, le 6 février, 36 salariés emmenés par la CFDT dans une deuxième vague ont eux aussi gagnés devant le conseil de prud'hommes. Nous attendons avec impatience que Carrefour conteste le jugement. Cela leur permettra une nouvelle fois d'être condamner à payer des frais supplémentaires...

Formidables patrons !
Ils perdent régulièrement leurs procès mais non ils continuent et balancent partout leurs bobards. Ah s'ils pouvaient trouver en France ou en Europe un juge qui leur donnera raison.

Allez continuons pendant ce temps des salariés lésés disparaissent... de l'entreprise. Et un de moins à rembourser.

A ce rythme Carrefour gagne pas mal de sous.

Carrefour 

COMMUNIQUE DE PRESSE

Position du groupe Carrefour
suite au délibéré de la Cour d'Appel de Pau
Affaire : SMIC / Forfait pause Magasin d'Anglet

Carrefour prend acte de la confirmation du jugement du Tribunal des Prudhommes par la Cour d'Appel de Pau condamnation de la Sogara / Carrefour - suite à la procédure lancée par les salariés du magasin Carrefour d'Anglet, ce jeudi 2 février 2012. La direction précise quelle reste en attente du jugement de la Cour de cassation dans cette affaire.

Carrefour maintient que l'entreprise a toujours garanti à ses collaborateurs une rémunération supérieure au SMIC et rappelle que plusieurs décisions favorables récentes ont été rendues dans des affaires similaires dans différentes régions de France.

Plusieurs juridictions ont en effet rendu au cours des 12 derniers mois des décisions en faveur de Carrefour, même après la décision de la Cour de Cassation, ce qui démontre bien la complexité du sujet. Par exemple, le Conseil de prud'hommes de Créteil le 11 juillet 2011, le conseil des prudhommes de Nantes en mai 2011, le tribunal de police de Chambéry en mars 2011 ou encore la Cour d'Appel de Montpellier, le Conseil des Prudhommes de Chambéry en juin 2011, le Conseil des Prudhommes d'Argenteuil en août 2011, le Tribunal de police du Havre le 15 novembre dernier, de nouveau le Conseil des PrudHommes de Chambéry le 19 décembre 2011.

Carrefour tient à rappeler qu'une hôtesse de caisse travaillant dans un hypermarché Carrefour, avec 6 mois d'ancienneté (sur la base de 35h travaillées par semaine), est rémunérée 19 650 euros par an sur 13 mois et demi, soit une rémunération brute mensuelle supérieure de 22% au SMIC (1.670 euros par mois) (Rémunération 2011). A cela s'ajoutent l'intéressement et la participation, la complémentaire santé, la prévoyance, la remise sur achats (10% sur les achats faits en hypermarchés ou supermarchés)...

A propos de Carrefour France

Carrefour est présent en France au travers de 4 formats (hypermarché, supermarché, proximité et cash&carry) et plus de 4 500 magasins. Depuis cinquante ans, Carrefour s'affirme comme le partenaire de la vie quotidienne de millions de clients en leur proposant un large choix de produits et de services au meilleur prix. Dans ses activités, Carrefour assume une responsabilité économique, sociale et environnementale et s'engage pour la qualité de ses produits et la satisfaction de ses clients.

Contact Presse Carrefour Aquitaine Territoires & Co - 05 56 00 89 50
Odile Seiter oseiter@territoires-co.com 06 18 37 06 12

Les salariés de **Beaucaire et Uzès** avaient rendez-vous début mars devant le conseil de prud'homme.

La direction de Carrefour a usé de mesures dilatoires afin de retarder l'audience de jugement.

Peine perdue les juges ne les ont pas suivis et ont écouté les parties.

A **Bègles** 25 salariés avaient rendez-vous le 1er mars.

L'audience est reportée au 24 mai.

A **St Egrève** le procès en appel de Carrefour prévu le 1er mars ... a été reporté à une date ultérieure

Face aux échecs répétés de Carrefour devant les juges, l'entreprise tente par tous les moyens de reculer l'échéance.

Rennes

Douze salariés de Carrefour Alma à Rennes réclament des sommes de 2 500 € à 5 000 €

Justice mercredi 22 février 2012



J'aime Tweet 0

Ce matin, mercredi 22 février, douze salariés de Carrefour Rennes Alma avaient rendez-vous au conseil des Prud'hommes pour réclamer leur dû auprès de leur employeur. Syndiqués à la CFDT, ils reprochent à l'entreprise d'avoir intégré leur temps de pause dans le salaire de base, minimisant ainsi les sommes à verser. « Certains salariés ont eu un salaire en dessous du Smic pendant un certain nombre d'années, explique Erwanig Le Roux, secrétaire général du syndicat. C'est inacceptable. »

Les salariés sollicitent également des indemnités pour l'entretien de leurs tenues de travail qui, jusqu'à maintenant, reste à leur charge. Des sommes allant de 2 500 € à 5 000 € sont réclamées par les salariés. D'autres salariés Carrefour ont déjà fait la même démarche ailleurs en France.

Aucun accord n'a été trouvé ce matin, lors de l'audience de conciliation. Les deux parties ont campé sur leur position. Elles ont rendez-vous le 31 octobre 2012 pour le jugement.

Le top 10 des patrons français les mieux payés

En 2010, en millions d'euros (rémunération annuelle)



Source : Proxinvest

Crédit photo : Reuters

Salaire des patrons du CAC 40

Dix grands patrons français ont touché une rémunération représentant plus de **240 Smic annuel, soit 4,6 millions d'euros, en 2010** ! C'est l'un des constats de l'étude annuelle de la société de conseil aux investisseurs Proxinvest, qui porte sur les salaires des dirigeants de 250 entreprises (SBF 250). **La rémunération totale des patrons des sociétés du CAC 40 a bondi de 34 % en 2010.**

Le président du géant des cosmétiques L'Oréal, Jean-Paul Agon, a touché cette année-là 10,7 M€, **Bernard Arnault (LVMH)** et Carlos Ghosn (Renault) **9,7 M€**, Bernard Charliès (Dassault Systèmes) 9,5 M€, Franck Riboud (Danone) 7,7 M€, Maurice Lévy (Publicis) 6,2 M€, Christophe Viehbacher (Sanofi-Aventis) 6,1 M€, Arnaud Lagardère (groupe Lagardère) et Henri de Castries (Axa) 4,9 M€ et **Lars Olofsson (Carrefour) 4,8 M€**.

 **Pas besoin
d'en arriver là
pour construire
l'égalité !**

8 mars



AGISSONS AVEC LA

Cfdt
des choix, des actes

© Cfdt / Service Information Communication / Getty - Février 2011

L'Hyper !

Cfdt
**SANS SOCIAL
PAS DE
COMMERCIAL**